



Bulletin de soutien

Merci de renvoyer ce bulletin, accompagné de votre don par chèque, à Institut Curie
26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05

DE LA PART DE :

M. Mme M. et Mme

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Ville :

À l'attention du Professeur Thierry Philip, Président du Directoire de l'Institut Curie

Monsieur le Président,

Je souhaite affirmer mon engagement à l'Institut Curie dans ses programmes de lutte contre le cancer.

Je vous adresse, dans le cadre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), un don libellé à l'ordre de l'Institut Curie, de :

..... €

Votre reçu fiscal vous sera adressé en retour dans les plus brefs délais. Vous pourrez télécharger vos duplicatas de reçus fiscaux directement sur votre espace donateur : mon-espace-donateur.curie.fr

UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN



DISPOSITIONS IFI 2022

- Impôt patrimonial recentré sur les biens immobiliers détenus en direct, non affecté à l'activité professionnelle.
- Applicable aux patrimoines supérieurs à 1,3 M€.
- Barème progressif de 5 tranches.
- La déclaration IFI se fait dans les mêmes délais que la déclaration d'impôt sur le revenu.

VOS RÉDUCTIONS FISCALES

- Le dispositif de la loi TEPA permet de déduire de votre IFI 75 % du montant de votre don consenti à l'Institut Curie, dans la limite de 50 000 €.
- Si vous n'êtes pas soumis à l'IFI, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don sur votre impôt sur le revenu.